

Séminaire Prévention et lutte contre les discriminations IRDSU 2, 3 et 4 juillet 2008 – PARIS

Contenu du dossier

Synthèse de l'atelier N°4

L'évaluation des démarches de prévention et de lutte contre les discriminations

Atelier n°4 : L'évaluation des démarches de prévention et de lutte contre les discriminations	
Introduction :	Julien VITEAU
Animateurs :	Bernard Isach (interlocuteur atelier référent) et Philippe Rigollier (copilote référent)
Rapporteur d'atelier	Rapporteur : Alexis LAMBERT en lien avec Bernard ISACH
Inscrits atelier	Alexandre Kosak, Sophie Ebermeyer, Alexandre Kosak, Abdelghani Safou, Alexis Lambert, Laurence Ukropina, Sophie Brondel, Olivier Pipard, Pierre de Gaetan, Myriam Nicolas, Jocelyne Adrian-Metboul, Ourida Belhadi
1/ Les questions spécifiques en posées par le réseau en amont du séminaire	<p><u>Myriam:</u></p> <p>Existe t-il une singularité des démarches d'évaluation portant sur la lutte contre les discriminations ?</p> <p>Quels indicateurs (de contexte, de réalisation, de résultats, d'impacts) ?</p> <p>Quels outils de suivi mettre en place et auprès de quels acteurs (employeurs privés et publics, service public de l'emploi, bailleurs sociaux, public...) ?</p> <p>Doit-on différencier l'évaluation des actions mises en place directement par une collectivité, celles sur lesquelles elle peut avoir directement un impact, et celles portées par d'autres partenaires</p>

	<p>mais qu'elle encourage de part un financement par exemple ?</p>
<p>Problématique atelier¹ (Julien VITEAU)</p>	<p>L'évaluation des démarches de prévention et de lutte contre les discriminations se présente comme un enjeu essentiel et contemporain de l'action. En effet, dans un contexte où les politiques de prévention des discriminations sont encore marquées par l'aléa des volontés et la précarité des moyens dédiés, l'évaluation est à la fois un moyen de justifier la pertinence, l'efficacité et l'efficience des démarches engagées mais aussi de convaincre du bien-fondé des méthodologies à mettre en œuvre. L'évaluation pose également la question de la culture du résultat et de son pendant – l'indicateur- au fondement de laquelle on rencontre une certaine vision de l'action publique. Au-delà de la question de la mesure des discriminations (qui ne pourra pas constituer le débat de cet atelier), quelle démarche d'évaluation peut-on conduire ? Quel type d'observation peut-on produire pour mesurer le déploiement des effets de l'action publique ?</p>
<p>Synthèse des débats :</p>	<p>Julien Viteau nous rappelle que la discrimination est un phénomène difficile à mesurer car une politique de lutte contre les discriminations consiste à agir sur de l'invisible, en évaluer les effets c'est essayer de mesurer des disparitions. De même, est-il possible de mesurer les effets « sociologiques » de la LCD ?</p> <p>De même dire « je vais lutter contre les discriminations » est déjà un acte en soi. L'évaluation pourrait ainsi avoir comme objet de mesurer l'écart entre la promesse faite et les actes.</p> <p>Il faut donc avant toute démarche d'évaluation se poser 2 questions :</p>

¹ Texte de Julien Viteau

- Peut-on évaluer la LCD² ?
- L'évaluation pour quoi faire ?

Mesure qualitative ou mesure quantitative³ ?

Les financeurs publics ont tendance à vouloir restreindre l'évaluation à une mesure quantitative dictée par les critères de la LOLF. Cette volonté ne doit pas être contestée de manière frontale mais les critères d'évaluation doivent devenir des enjeux de négociation : « *il faut éviter de tomber dans la tyrannie de l'injonction des indicateurs de performance* » mais « *il existe quand même des actions dont on peut mesurer les effets, par exemple sur l'accès au logement* » et « *les diagnostics territoriaux comportent des éléments chiffrés sur lesquels on peut se référer* ».

La commande d'évaluation de l'Etat prend comme référentiel la conformité alors que celle des élus est de l'ordre de l'efficience.

La ville de Toulouse a choisi de mettre en place un « observatoire, à travers 4 collèges, qui deviendra un lieu d'échange, mais également de mesure des effets de la politique LCD ». Elle a également mis en place dans le cadre du plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations une grille d'analyse des projets en fonction de 4 volets : la LCD, l'égalité de traitement, l'égalité des chances, le changement des perceptions (identique à celle retenue par Lyon).

Note :

Selon Kant, la mesure d'un phénomène peut être extensive (il faut

² J.V. indique qu'Amnesty International refuse tout indicateur d'évaluation de son action dans la mesure où un principe (liberté, égalité...) ne s'évalue pas.

³ Voir les documents transmis dans le cadre du projet de la ville de Toulouse

⁴ "J'appelle grandeur intensive la grandeur qui n'est appréhendée que comme unité et dans laquelle la pluralité ne peut être représentée que par son rapprochement de la négation = 0" (Critique de la raison pure, Logique transcendantale, Analytique transcendantale, Livre II, ch 2, sec 3, p169).

⁵ Voir les documents transmis pour l'atelier sur l'évaluation de la mission égalité à la ville de Lyon

⁶ voir les travaux de Gilles Deleuze

une unité de mesure et un outil de mesure, par exemple les degrés et un thermomètre) ou intensive⁴. La mesure intensive, si on reprend l'exemple de la mesure de la température, indiquera si ce que l'on mesure est chaud ou froid au regard d'un point 0 qui n'est ni chaud ni froid. Le problème est que ce point 0 n'est pas forcément le même en fonction des individus. Dans le cadre de l'évaluation de la LCD, l'analyse du point 0 peut être un objet : qui voit la discrimination, qui ne la voit pas...

L'évaluation comme outil du projet :

Comme on l'a vu, l'évaluation est un véritable enjeu pour la conduite d'une politique de LCD. Il faut ramener du sens au cœur de l'évaluation et donc la maîtriser. Elle permet également de travailler le positionnement des acteurs en « repolitisant » la question de la LCD. « *Dans le cadre de la LCD, on a tendance à politiser les technicien et techniciser les politiques.* »

La ville de Lyon a souhaité évaluer sa mission égalité en faisant appel à un cabinet externe qui apporte d'une part son expertise, mais qui permet également de re-crédibiliser la démarche. L'évaluation a été adaptée de manière spécifique au sujet de la LCD. Elle est conduite de manière itérative ce qui permet de se réinterroger sur ce qui est fait⁵.

L'évaluation devient ainsi une dynamique d'accompagnement du professionnel mais aussi une forme d'attestation de la démarche LCD. Elle peut également servir à mesurer la « puissance d'agir⁶ » avec des indicateurs purement quantitatifs (exemple en comptant le nombre et la composition des réunions consacrées à la LCD).

Pour Conclure :

- L'évaluation est bien une modalité de l'action.

	<ul style="list-style-type: none"> • La question de l'efficacité d'une politique LCD ne peut être interrogée sur la même temporalité. • L'évaluation doit être pluraliste et participative. • Elle doit faire co exister les critères de pertinence-cohérence-efficacité avec les référentiels de conformité (exigés notamment par l'Etat). <p>Il faudrait que l'IRDSU produise un référentiel pertinence / cohérence qui mobilise la question du diagnostic et qui interroge également le lien entre une politique de LCD et les autres politiques publiques.</p>
<p>2/ Documents, articles, documents de terrains qui intéresse cette question</p>	<p>Texte disponible :</p> <p>Jean-Claude Icart, Micheline Labele, Rachad Antonius, « Comment évaluer des politiques municipales de lutte contre les discriminations ? », synthèse du rapport pour l'Unesco, 2005.</p>

